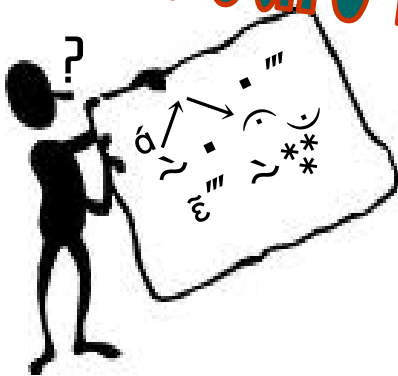


Quel avenir ?

Vendeurs Multimédia et/ou Maison



Les "discussions" sur le nouveau système de calcul des salaires des vendeurs sont terminées !

Le texte de l'accord dit : article 4.2 "la liste des produits et service commissionnés sont fixés chaque mois, au niveau national en fonction de la stratégie locale propre à chaque magasin..."

Comme sur les anciens systèmes, il n'y a pas de règles écrites sur la correspondance entre la marge et le gain du vendeur.

Quel intérêt pour le vendeur de rentrer dans ce nouveau système ?

- Plus de travail (connaître tous les secteurs)
- Plus ou moins d'argent ???
- Pas de transparence sur le calcul de la rémunération
- Incertitude sur la cohabitation de plusieurs systèmes de rémunération...

En fonction de votre contrat initial, les intérêts divergent. Dans tous les cas, vous avez 2 choix :

- **Conserver votre contrat**
- **Signer un avenant (modification du contrat de travail), sans retour en arrière possible !**

Le texte de l'accord est disponible sur <http://www.cfdtcasino.fr/>
Rubrique Militants

Signer est votre choix.

Personne ne peut vous l'imposer.

